

## L'agriculture de l'Yonne

# L'agriculture icaunaise, hier et aujourd'hui

L'encyclopédie du XIX<sup>ème</sup> siècle précise en évoquant l'Yonne : le sol « est en général fertile en grains, chanvre et légumes », « Le froment, l'orge, le seigle et l'avoine y croissent en abondance ». Les productions agricoles du département sont restées fidèles à cette époque lointaine. L'Yonne est en effet au premier rang national pour sa surface en orge d'hiver. À cela vient s'ajouter le vignoble déjà présent au XIX<sup>e</sup> et centré sur la ville de Chablis dont les vins sont exportés dans de nombreux pays. Les productions animales sont minoritaires mais néanmoins présentes dans des exploitations mixtes de grandes cultures et de volailles, bovins viande ou bovins lait. Les agriculteurs en mode de production biologique disposent d'une coopérative et d'un silo situé le long de l'autoroute A6 qui traverse le département. Ainsi, l'agriculture icaunaise présente une économie diversifiée et des structures de collecte adaptées. Elle est à la croisée des chemins avec des aléas climatiques de plus en plus fréquents, des marchés dérégulés et soumis à la mondialisation, une production de colza en forte baisse mais aussi avec des réelles opportunités pour faire évoluer favorablement les systèmes d'exploitations.

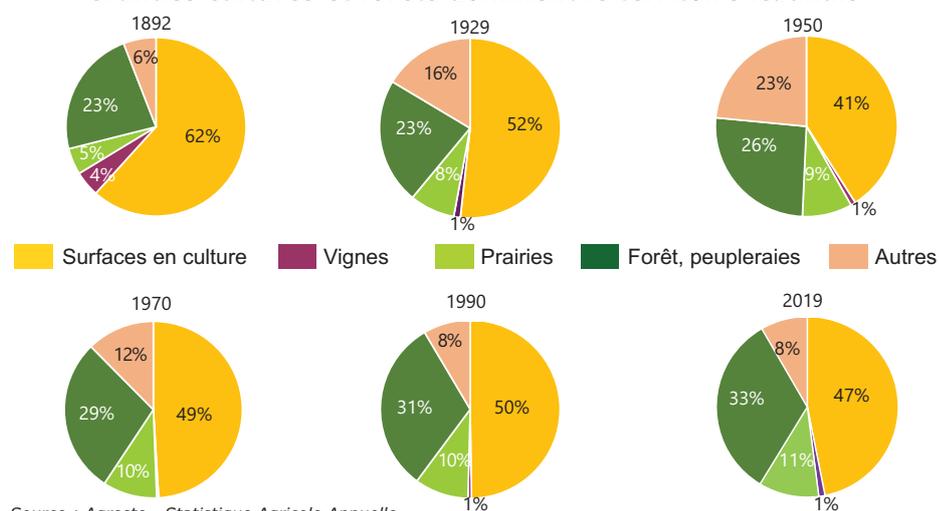
Aux confins de plusieurs grandes régions naturelles, le département de l'Yonne hérite un peu de chacun de ces terroirs ce qui explique sa diversité. Lorsqu'on pénètre dans le département par le nord, on emprunte la vallée de l'Yonne dominée à l'est par les plateaux de la Champagne crayeuse et du Pays d'Othe et à l'Ouest par celui du Gâtinais. Vers Joigny, porte de la Basse bourgogne, on aborde les premiers contreforts calcaires des plateaux de Bourgogne. Ils s'étendent jusqu'aux monts du Morvan, au sud-est, et à la Puisaye argilo-siliceuse à l'ouest. Traditionnellement, le département de l'Yonne est une terre de grandes cultures même si leur part est passée de 62 % du territoire départemental en 1892 à environ 50 % environ à partir de 1929 jusqu'à nos jours (figure 1). Les importantes pertes humaines consécutives à la première guerre mondiale ont entraîné une déprise faute d'hommes pour travailler les sols. Entre les deux

guerres, les friches s'étendent et la prairie progresse pour atteindre son niveau actuel autour de 10 % du territoire départemental. La forêt est également bien présente et en progression puisqu'elle recouvre un tiers du terri-

toire aujourd'hui contre un quart en 1892. Le Pays d'Othe et le Morvan, par exemple, ont un taux de boisement supérieur au 36 % du niveau régional. Le vignoble, quant à lui, a fortement régressé suite aux attaques du phylloxera

Figure 1. Répartition du territoire de 1892 à 2019

### Grandes cultures et forêts dominent le territoire icaunais



à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle mais à partir de 1970, il augmente à nouveau sous l'impulsion d'une politique de replantation bénéfique au département. Enfin, l'artificialisation s'est accentuée depuis 1970 mais reste limitée à certaines zones aux abords des principales agglomérations du département (Auxerre, Sens, Avallon).

### Un territoire diversifié

Le potentiel de valorisation dépend des aptitudes pédologiques. Ainsi, les grandes cultures s'imposent dans les deux tiers nord de l'Yonne avec des rendements élevés au nord et dans les vallées fertiles du centre mais limités sur les plateaux argileux calcaires caillouteux plus au sud. La vigne, quant à elle trouve sa place dans le Chablisien, l'Auxerrois, le Tonnerrois, le Vézélien et la côte jovinienne. Au centre-est, au sud-ouest et au sud-est, des zones intermédiaires sont des régions de prairies et de cultures mélangées. Enfin, au sud, dans le Morvan, les prairies et la forêt dominant largement.

Neuf régions agricoles sont définies dans l'Yonne. Six d'entre elles sont partagées avec d'autres départements : le Morvan, au sud, s'étend aussi sur la Côte d'Or, la Saône-et-Loire et la Nièvre, la Puisaye au sud-ouest couvre une partie du Loiret et de la Nièvre, les Plateaux de Bourgogne se prolongent au sud-ouest par la Bourgogne Nivernaise et à l'est par le Tonnerrois en Côte-d'Or.

La Champagne crayeuse s'étend à l'est et au nord dans l'Aube et dans la Marne, le Pays d'Othe se poursuit à l'est dans l'Aube et enfin, le Gâtinais est également présent à l'ouest dans le Loiret, dans l'Essone et en Seine-et-Marne. Trois régions agricoles sont spécifiques à l'Yonne : la Basse-Yonne au centre-nord, les Vallées au centre et la Terre Plaine au sud-est (figure 2).

### Une terre dominée par les grandes cultures

Au nord, le sous-sol crayeux est recouvert de limons fertiles plus ou moins épais et très favorables à la culture des céréales, du colza et du pois. Les rendements en blé atteignent régulièrement les 100 quintaux à l'hectare. Quelques agriculteurs, disposant de contrats, continuent à produire des betteraves sucrières. En Basse-Yonne et dans les Vallées, la terre profonde et fertile grâce aux alluvions limoneuses qui s'y sont déposées convient bien aussi aux grandes cultures. Sur une

Figure 2. Des régions agricoles contrastées



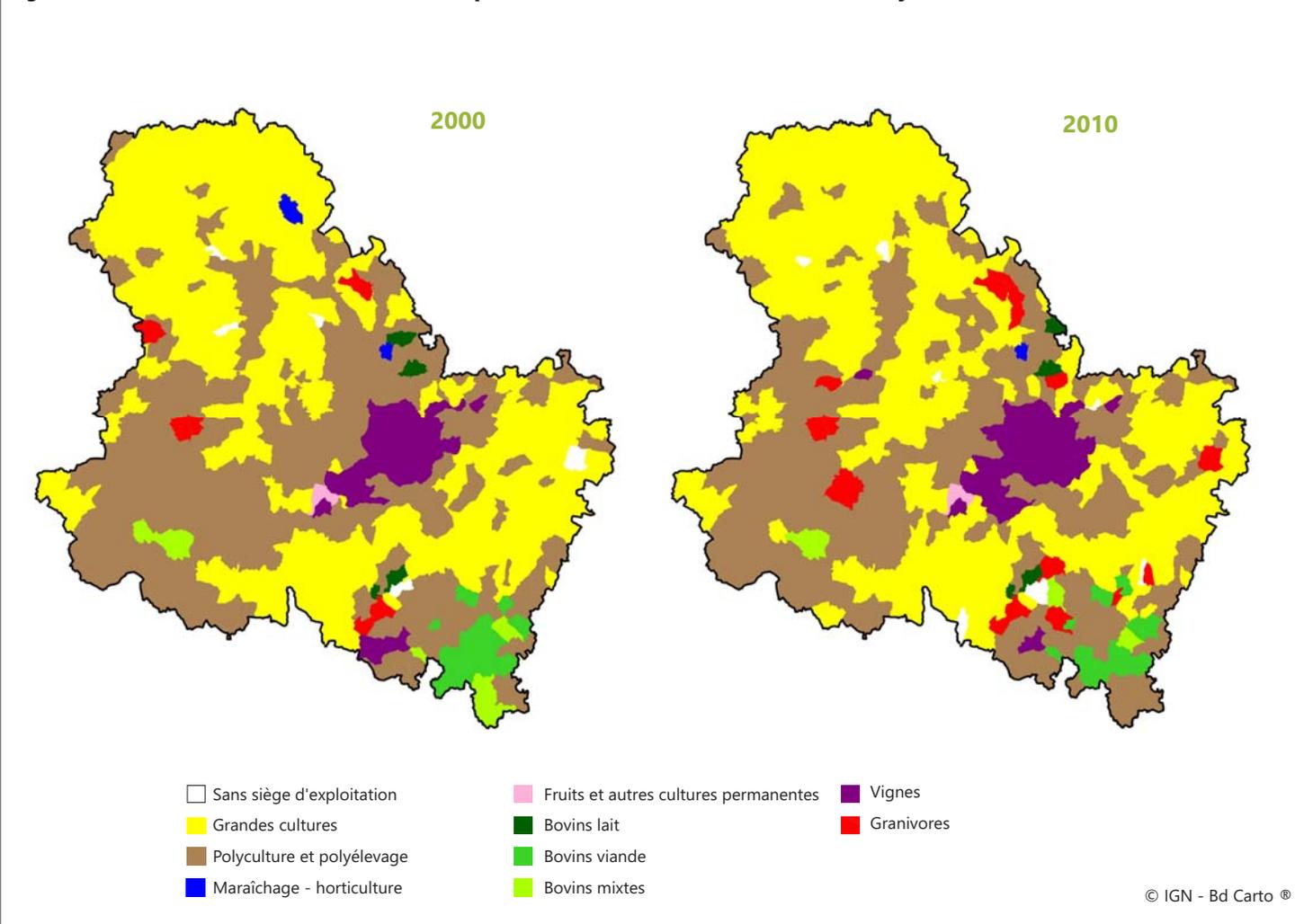
large bande allant de l'est au sud, les plateaux de Bourgogne sont une suite de plateaux calcaires coupés par de nombreux vallonnements formant de petites collines aux pentes sèches. Ces sols filtrants sont les lieux traditionnels d'une rotation de colza, de blé et d'orge avec néanmoins des potentiels de rendements limités du fait d'une faible réserve hydrique. Au côté de ces champs, des prairies sont présentes à l'est, à l'ouest et au sud en sols argileux peu perméables. Elles sont pâturées par des troupeaux de vaches Prim Holstein en Puisaye et dans la forêt d'Othe. La production laitière ainsi présente y côtoie la production de grandes cultures dans des systèmes mixtes d'exploitation. Ainsi, la moitié des producteurs de lait sont également céréaliers. En Terre Plaine, en Puisaye et dans le Morvan, les vaches allaitantes de race charolaise prennent le pas sur les vaches laitières. L'élevage de volailles, quant à lui, s'est développé dans l'Yonne à partir de 1989 avec l'entreprise DUC basée à Chailley en Pays d'Othe. Actuellement, selon le RA 2010, la production avicole du département se situe également principale-

ment en Puisaye, dans le Gâtinais Pauvre et dans les Vallées. L'élevage de volailles bio monte en puissance depuis 2011 dans de petits élevages fermiers mais aussi dans des poulaillers de grandes tailles soutenus par l'entreprise DUC.

### L'orge d'hiver et l'avoine aux premières places

L'Yonne occupe une place de choix dans la production de grandes cultures en France. En effet, en 2019, le département se place au troisième rang national pour la surface en orge d'hiver et escourgeon (86 900 ha), au premier rang pour l'avoine (4 400 ha) et au 8<sup>ème</sup> rang pour le blé tendre (130 700 ha) (figure 5). Jusqu'en 2016, le colza occupait des surfaces importantes (66 700 ha). Depuis, cette culture est en régression (23 200 ha en 2019) en lien avec le changement climatique, les difficultés d'implantation et une résistance des insectes aux insecticides. Elle est remplacée dans les assolements par les orges, le tournesol, les pois protéagineux ou les pois chiches par exemple. La culture de chanvre se développe grâce à

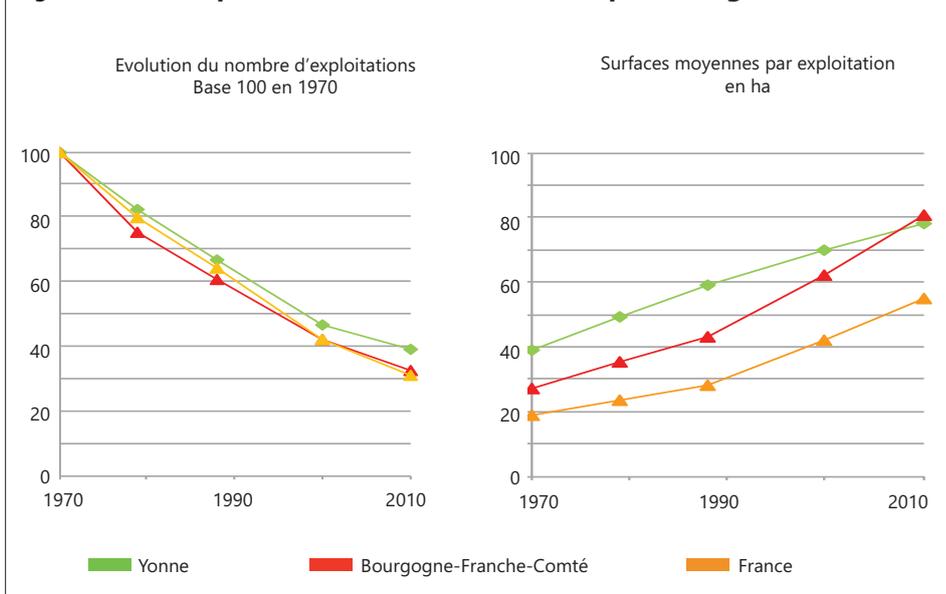
Figure 3. **Orientation technico-économique des communes : Les cultures façonnent le territoire**



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

la signature de contrats avec la chanvrière de l'Aube. La production agricole est structurée autour de la coopération ou du négoce. À la fin des années quatre vingt, l'Yonne comptait une quinzaine de coopératives. À partir de 1990 des regroupements ont eu lieu. Deux coopératives sont présentes aujourd'hui à savoir 110 Bourgogne et YNOVAE, regroupées au sein de Seine Yonne, leur service technique, depuis février 2008. Elles adhèrent toutes les deux à l'union de commercialisation CEREVIA de 2008 à 2017. Celle-ci rassemble 7 groupes coopératifs répartis sur 2 régions : la Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. En 2017, les deux coopératives quittent CEREVIA pour développer les débouchés du département vers le port de Rouen et le nord de l'Europe. Ainsi, les productions végétales de l'Yonne bénéficient de débouchés à l'exportation. Ces opérateurs visent une haute qualité des produits. En effet, YNOVAE a développé depuis 1999, une certification de conformité produit Cultures Raisonnées Contrôlés (CRC) étendue aux adhérents de 110 Bourgogne. Ainsi, les producteurs mettent en marché des productions certifiées pour les filières Baby-

Figure 4. **Des exploitations icaunaises historiquement grandes**



Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

food, le milieu de la santé et du médical, la boulangerie artisanale et industrielle, les animaux de laboratoire ou encore le milieu sportif.

À côté d'agriculteurs conventionnels, le département compte également une coopérative destinée aux producteurs de céréales en agriculture biologique, la

COCEBI basée à Nitry et créée en 1983. Son silo a une capacité de 6 430 tonnes et compte tenu du fort développement de l'agriculture biologique dans le département, la coopérative a investi dans un silo de 3 800 tonnes sur son site de Nitry en 2018. En outre, en 2014, une union de commercialisation Fermes Bio.coop est

créée avec 3 autres coopératives de collecte de produits issus de l'agriculture biologique. Elle permet une sécurité de la production, du volume et du label et représente 15 % du marché français. Pour la récolte 2019, la COCEBI regroupe 235 producteurs et la collecte s'élève à environ 38 000 tonnes. Par ailleurs la démarche en agriculture biologique est en augmentation depuis quelques années. Ainsi, en 2019, 486 exploitations sont en agriculture biologique ou en conversion pour une surface de plus de 46 000 ha, soit 11 % de la SAU du département. 5 ans plus tôt ces surfaces ne représentaient que 4 % de la SAU du département pour moitié moins d'exploitations engagées. La surface en agriculture biologique de l'Yonne est la troisième plus élevée de la région après la Haute-Saone et le Jura.

### Chablis, commune centrale du vignoble icaunais

Centrée dans le Chablisien et le Grand Auxerrois sur les Plateaux de Bourgogne et une petite partie des Vallées, la production viticole de l'Yonne s'étend en 2019 sur 7 900 ha dans 730 exploitations. Les plantations ont été régulières depuis 1970 où 2 420 ha seulement étaient exploités. Le Chablis est le vignoble le plus développé. Il s'étend sur 20 communes, 5 400 ha et comporte quatre appellations de gamme croissante : Petit Chablis, Chablis, Chablis Premier Cru, Chablis Grand Cru. Les vins sont issus d'un seul cépage, le Chardonnay. Les exportations représentent 68 % de la production selon le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB). En 2019, 321 300 hl ont été produits soit un total de 42 840 000 bouteilles. Le Grand Auxerrois rassemble de nombreux petits « vignobles » très anciens, aujourd'hui regroupés en quatre terroirs : l'Auxerrois qui recouvre une dizaine de communes au sud et au sud-est d'Auxerre, les vignes du Tonnerrois plus à l'est au delà de Chablis, le Vézélien au sud du département sur les communes de Vézelay, Asquins, Saint-Père et Tharoiseau et les côteaux du jovinien au nord d'Auxerre. Les appellations propres à ces vignobles s'étendent sur 841 ha pour une production de 103 530 hl en 2019 soit 13 804 000 bouteilles.

Enfin, l'Yonne regroupe 30 % des vergers de Bourgogne-Franche-Comté en 2019 soit 490 ha. Ils sont principalement composés de cerisiers bigarreaux (260 ha) et sont présents dans les secteurs d'Auxerre-Sud et de Coulanges-la-Vi-

Surfaces (en hectares)	1970	1985	2000	2019
<b>Rendement (en quintaux/ha)</b>				
<b>Productions végétales</b>				
<b>Céréales</b>	<b>238 800</b>	<b>274 144</b>	<b>219 150</b>	<b>243 485</b>
<i>dont blé tendre hiver</i>	86 300	153 000	151 500	129 100
	34	63	74	69
<i>dont orge d'hiver</i>	1 400	49 000	43 300	53 300
	25	59	70	67
<i>dont orge de printemps</i>	98 100	30 000	12 600	33 600
	25	45	53	60
<i>dont maïs</i>	32 800	30 000	8 500	12 635
	67	60	92	46
<i>dont avoine</i>	20 000	9 000	2 000	4 400
	26	41	42	34
<b>Oléagineux</b>	<b>15 900</b>	<b>39 074</b>	<b>83 550</b>	<b>42 350</b>
<i>dont colza d'hiver</i>	15 480	30 074	72 200	23 200
	18	31	32	20
<i>dont soja</i>	0	0	100	1 400
	-	-	28	21
<i>dont tournesol</i>	nd	8 900	11 000	16 300
	nd	25	28	21
<b>Protéagineux</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>9 650</b>	<b>15 510</b>
<b>Betteraves industrielles</b>	<b>3 200</b>	<b>4 087</b>	<b>3 300</b>	<b>2 566</b>
	400	500	600	650
<b>Légumes</b>	<b>nd</b>	<b>260</b>	<b>270</b>	<b>3 106</b>
<b>Pommes de terre de consommation</b>	<b>nd</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>Vignes</b>	<b>3 200</b>	<b>3 641</b>	<b>6 200</b>	<b>8 246</b>
<b>Fourrages annuels</b>	<b>6 000</b>	<b>10 300</b>	<b>8 500</b>	<b>8 630</b>
<i>dont maïs fourrage</i>	6 000	9 000	7 800	6 620
	400	130	110	55
<b>Prairies non permanentes</b>	<b>59 000</b>	<b>43 000</b>	<b>15 000</b>	<b>14 300</b>
<i>dont prairies temporaires</i>	21 500	23 000	10 300	9 700
	38	44	77	49
<i>dont luzerne</i>	37 500	18 000	4 700	4 600
	58	61	99	57
<b>Surfaces toujours en herbe</b>	<b>80 600</b>	<b>65 000</b>	<b>65 434</b>	<b>65 600</b>
<b>Productions animales (nombre de têtes)</b>				
<b>Bovins</b>	<b>175 200</b>	<b>150 000</b>	<b>117 527</b>	<b>101 400</b>
<i>dont vaches laitières</i>	71 000	39 000	19 733	12 507
<i>dont vaches nourrices</i>	19 000	26 000	28 503	27 502
<b>Ovins</b>	<b>nd</b>	<b>83 000</b>	<b>40 000</b>	<b>28 300</b>
<i>dont brebis mères</i>	nd	53 500	28 000	17 900
<b>Porcins</b>	<b>nd</b>	<b>42 300</b>	<b>83 000</b>	<b>54 360</b>
<i>dont truies mères</i>	nd	3 100	10 400	5 800
<b>Production lait de vaches</b>				
Livraisons (en milliers de litres)	164 600	135 770	120 100	94 472

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

nd : donnée non disponible au niveau départemental

neuse. Cette production a été divisée par deux depuis 1997. Compte tenu de la sensibilité des cerisiers aux aléas climatiques, les arboriculteurs ont tendance à délaisser cette culture au profit notamment de la vigne. Cette mutation est favorisée par l'emplacement des vergers au sein de l'aire géographique de l'AOC viticole de Bourgogne. Les pommiers représentent quant à eux 56 ha et sont complétés par des poiriers, des pruniers et des noyers.

### Un élevage laitier associé aux grandes cultures

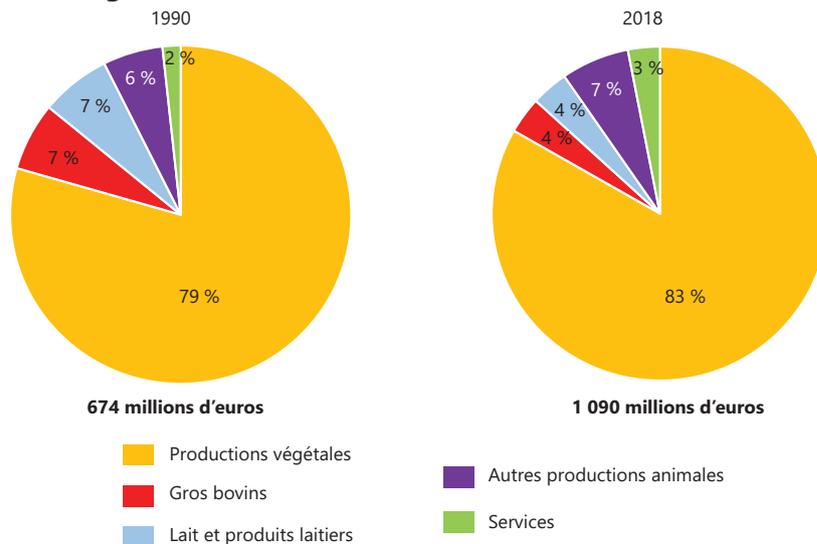
Enfin, l'Yonne compte également des exploitations de polyculture élevages laitiers. En 1970, la production laitière était localisée dans l'ouest du département en Puisaye et dans le centre dans la petite région des Vallées et sur les Plateaux de Bourgogne. Quelques élevages étaient également présents dans le Pays d'Othe.

Au total, 6 231 exploitations laitières étaient recensées. Depuis, des restructurations ont eu lieu, la taille des élevages est passée de 10 vaches laitières en moyenne en 1970 à une cinquantaine en 2010. En 2013 le département comptait 243 producteurs. Le quota laitier moyen par exploitation est élevé avec une moyenne de 423 470 litres en 2010 ce qui place l'Yonne au 10ème rang national et représente 63 820 litres de plus que la moyenne bourguignonne. La suppression des quotas laitiers fin mars 2015 a généré une baisse des prix qui a pénalisé les éleveurs jusqu'au début de l'année 2017. Trois industriels laitiers sont installés dans le département. Yoplait à Monéteau au centre du département dépend du groupe SODIAAL et compte 105 adhérents agriculteurs de l'Yonne. Le groupe Senoble, à Jouy dans le nord du département a vendu, en octobre 2014 sa branche SENAGRAL au groupe coopératif Agrial basé à Caen dans le Calvados. L'entreprise se recentre ainsi sur les produits à forte valeur ajoutée. La fromagerie Lincet, fondée en 1895, se situe à Saligny et collecte actuellement le lait de 72 producteurs. Enfin, quatre fromages d'appellations d'origine contrôlée sont produits dans le département, des Bries de Meaux et de Melun au nord à l'Epoisses au sud en passant par le Chaource à l'est et au centre. En outre, le Soumaintrain, produit au centre-est de l'Yonne a obtenu une Indication Géographique Protégée en juin 2016.

### De grandes structures

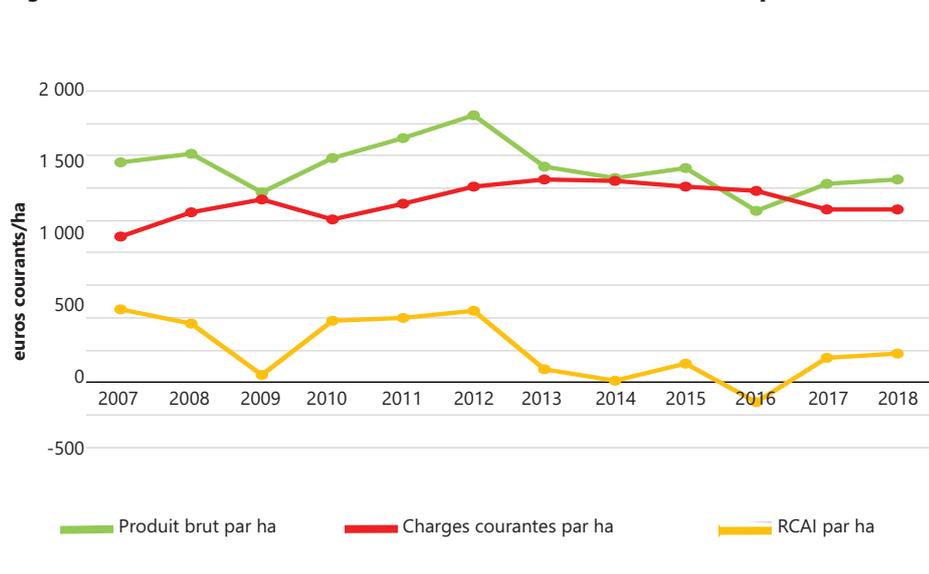
Historiquement, les exploitations de l'Yonne sont de grande taille. En effet, dès 1955, 50 % seulement des structures font moins de 20 ha contre 80 % en France et 2,5 % ont plus de 100 ha alors qu'elles ne sont que 0,8 % au niveau national. Depuis, cette situation s'est confortée. En 1980, la SAU moyenne des exploitations de l'Yonne est de 48 ha (27 ha en France) et en 2010, elle atteint 95 ha (51 ha en France et 84 ha en Bourgogne) (figure 4). Traditionnellement, les Vallées et le Morvan sont des terres de plus petite structure. À l'inverse, la Champagne Crayeuse et la Basse Yonne regroupent une majorité d'exploitations de plus de 100 ha. Actuellement, c'est sur les Plateaux de Bourgogne et en Terre Plaine que les grandes structures ont la SAU moyenne la plus élevée, respectivement 200 et 202 ha en 2010. En Puisaye et Morvan, terres d'élevage, les grands domaines sont les

Figure 6. Une production agricole dominée par les productions végétales



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Figure 7. Grandes cultures: Un faible résultat courant depuis 2013



Source : Agreste - RICA Champ : OTEX Grandes cultures BFC

moins nombreux et de plus petites tailles entre 166 et 177 ha. Enfin, le Gâtinais Pauvre et le Pays d'Othe sont dans une situation intermédiaire.

Par ailleurs, l'Yonne adopte plus que les autres départements le statut d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) en 2010 : 26 % contre 18 %.

### Une économie incertaine

À l'exception notable de la viticulture, la production agricole icaunaise relève de secteurs historiquement soutenus au titre de la Politique Agricole Commune. Le montant des Droits à Paiement de Base (DPB) en 2018 est le troisième de la région (derrière la Saône-et-Loire et la Côte d'Or) avec 45 863 000 €. En système de Grandes cultures, sur la période allant de 2009 à 2018, le montant de ce soutien re-

présente en moyenne 45 300 € soit 61 % de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). Depuis 2007 néanmoins, le cours des produits augmente mais il est devenu volatil car très dépendant de celui des matières premières. En système viticole, le revenu est confortable puisqu'il oscille entre 35 000 € et 82 000 €. L'Yonne produit en effet du Chablis, appellation réputée en particulier à l'exportation ce qui autorise ce haut niveau de revenu. Au moment du recensement agricole de 2010, 550 exploitations avaient une activité de diversification soit 13 % d'entre elles. La moitié concernait des entrepreneurs de travaux agricoles. La transformation à la ferme était présente dans 70 exploitations sur 4 300 et l'activité d'hébergement dans 60 d'entre elles.

L'agriculture représente 5 % des emplois icaunais en 2017. C'est supérieur à la

Bourgogne-Franche-Comté (3,9 %) et 2,5 points au dessus du niveau de la France. En effet, le secteur tertiaire de l'Yonne est plus faiblement représenté qu'au niveau national.

### Un avenir à préparer

Les restructurations qui sont intervenues dans les exploitations agricoles de l'Yonne et qui se poursuivent encore actuellement leur permettent de faire face aux

changements à venir. Les filières des différentes productions du département présentent des outils performants et adaptés aux exigences environnementales et de qualité des produits demandées par la société. Le renouvellement des générations intervient à travers des installations de jeunes limitées par rapport au Doubs, au Jura ou à la Côte-d'Or. Ainsi en 2018, 27 % des cotisants à la MSA ont moins de 40 ans, contre 29 % en moyenne régionale. La réforme de la Po-

litique Agricole Commune de 2015 a généré une diminution des aides de 3 380 € par exploitation en moyenne dans le département. Pour les grandes exploitations céréalières du nord du département, la perte est bien plus conséquente. En outre, les aléas climatiques les pénalisent en particulier sur les terres de plateaux à faible potentiel. Ainsi, les exploitants doivent s'adapter par la recherche d'une diversification des sources de leur revenu.

## Le Soumaintrain, un fromage à pâte molle local, ayant obtenu une IGP depuis juin 2016

Le Soumaintrain est un fromage à pâte molle et à croûte lavée. Il bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis juin 2016. Son aire de production couvre 101 communes de l'Yonne mais aussi une partie de la Côte-d'Or (117 communes) et de l'Aube (48 communes). Le village de Soumaintrain, dans le canton de Saint-Florentin dans l'Yonne est le berceau historique de ce fromage. Il s'agit d'une plaine herbagère sillonnée de vallées humides de l'Armanche, du Serein, de l'Yonne et de la Seine. Il existe deux types de Soumaintrain: le fermier, d'une part produit à la ferme et le laitier d'autre part, issu de la collecte de lait réalisée sur plusieurs fermes par une laiterie.

La filière regroupe 23 exploitations, 5 fromageries fermières qui réalisent 23 % de la production, 3 fromageries laitières (77 % de la production) et un fromager affineur. Cela représente 1,4 million de litres de lait collectés chaque année, 36 tonnes de Soumaintrain fermier et 120 tonnes de Soumaintrain laitier.

Dans la petite région, les premières mentions d'une activité fromagère apparaissent au moyen âge dans les archives de l'abbaye de Pontigny située à proximité. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ces productions fromagères étaient consommées sur place. Avec le développement des voies de communication, elles sont commercialisées dans de grandes villes plus éloignées (de Metz à Clermont-Ferrand). Ainsi, progressivement, ces fromages vont se normaliser et affirmer leurs particularités. Le Soumaintrain apparaît à cette époque et commence à intéresser le marché parisien. Plus tard, à la fin de la seconde guerre mondiale, la reprise économique favorise l'achat du lait aux producteurs à des prix attractifs. La production fromagère s'éteint alors. C'est dans les années 70 que de jeunes agriculteurs redémarrent la fabrication de Soumaintrain et que les consommateurs redécouvrent sa valeur gastronomique et culturelle. Ainsi, au fil des décennies jusqu'à aujourd'hui, une filière se met en place.

## Sources

- Agreste Bourgogne n° 119- Octobre 2011 : RA 2010 Premières tendances structurelles dans l'Yonne
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté : Statistique Agricole Annuelle
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°16 -Février 2017 : L'agroalimentaire en Bourgogne-Franche-Comté. Edition 2016
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 63 -Juillet 2019 : Valeur vénale des terres 2018 en Bourgogne-Franche-Comté
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 21 – Mai 2017 : La Bourgogne-Franche-Comté, une région riche de 131 indications géographiques en 2015
- Agreste Bourgogne Recensements agricoles de 1955, 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 Yonne
- Encyclopédie du dix-neuvième siècle- tome XXV. Édition Pierre Larousse
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°70 – Décembre 2019 : Mémento annuel de la statistique agricole
- Site internet : [www.fromage-soumaintrain.fr](http://www.fromage-soumaintrain.fr)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté**

Service Régional de l'information Statistique et Économique  
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex  
Mél : [srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr](mailto:srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr)  
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller  
Directeur de la publication : Florent Viprey  
Rédacteur : Laurence Malet  
Composition : Françoise Boudon  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : ISSN : 2681-9031  
© Agreste 2020